

Pigeons : une plainte déposée contre la mairie

Publié le 28/04/2015 à 07:45

Justice



75 % des pigeons capturés en 2014 à Toulouse ont été euthanasiés./Photo DDM, archives, T.Bordas

L'association ornithologique « Nos amis les oiseaux » (Nalo) vient de déposer une plainte auprès du procureur de la République de Toulouse contre la ville et la Sacpa, la société mandatée par le Capitole pour piéger et éliminer les pigeons des rues toulousaines. Cette plainte s'appuie sur plusieurs articles parus dans La Dépêche du Midi entre 2006 et 2007 ainsi que sur des photos et une vidéo d'animaux piégés prises notamment dans la résidence de l'île dans le quartier du Grand Ramier. Le courrier adressé au procureur de la République de Toulouse mentionne également une pétition mise en ligne en décembre 2011 par l'association dans laquelle une habitante de l'ouest de Toulouse dénonce la présence « d'une cage piège sous (son) balcon, avec des pigeons qui se font prendre en grand nombre. La cage n'est parfois pas prélevée pendant 10 à 15 jours ».

C'est justement la fréquence de visite des cages trappes par les deux salariés de la Sacpa en charge de la ville qui constitue le corps de la plainte adressé par mail au parquet de Toulouse dimanche 26 avril. Le contrat passé entre la Sacpa et la ville précise en effet que « Le prestataire s'engage à intervenir sur l'ensemble de la commune, à chaque demande des agents du service communal d'hygiène et de santé, dans un délai de 48 heures à compter de l'appel téléphonique ». Mais selon l'association Nalo, cette clause « ne respecte pas l'arrêté du 29 janvier 2007 fixant les dispositions relatives au piégeage des animaux classés nuisibles, car les pièges ne sont pas visités tous les matins avec l'obligation de relâcher sur le champ les oiseaux sauvage non classés nuisibles (dont les espèces protégées par l'arrêté du 29 octobre 2009 comme les rapaces, les moineaux etc. » Jean-François Fonteneau, P.-D.G. de la Sacpa précise de

son côté que les cages sont pourvues en boisson et en nourriture «qui leur assure une autonomie suffisante pour permettre une visite par semaine () mais que l'équipe qui intervient sur la ville a pour objectif de relever les cages tous les deux jours.»

Environ 25 cages trappes d'une dimension comprise entre 6 m3 et 12 m3 sont actuellement installées à demeure à Toulouse. En 2014, 10 000 pigeons ont été capturés. 2 500 ont été stérilisés puis remis en liberté après avoir été bagués. Les 7 500 restants ont été euthanasiés par inhalation de gaz carbonique.» Jean-François Fonteneau affirme jouer totalement le jeu de la transparence sur les méthodes de capture et d'élimination des pigeons par son entreprise qui est titulaire du marché toulousain de la régulation des nuisibles depuis 1998.

Contactée hier à plusieurs reprises par téléphone, Françoise Roncato, adjointe en charge de «l'animal dans la ville», n'était pas joignable.

B.dv.

TOULOUSE JUSTICE

AILLEURS SUR LE WEB



Calculer ses impôts : Le barème d'imposition pour l'année 2015 (Calculer impôts)

- Mobilisation autour de Vincent Lambert dans l'attente de la justice européenne (la Croix)
- Tours : un bébé de 6 mois mortellement poignardé par sa grand-mère (Orange)
- 7 célébrités qui ont perdu leur maison (French - Fame10)
- Le Royal Baby se fait attendre  (Francetv info)

A LIRE AUSSI



Nabilla «morte d'une overdose» : les fans en effervescence sur Twitter

- Jeannette et François nous ont quittés
- Eaunes : une centaine de familles sinistrées
- Lory, retrouvée saine et sauve ce matin à Carcassonne
- Un homme totalement nu à la poursuite d'une femme à Toulouse

Recommandé par

Déposer un commentaire

CHARTE DE MODÉRATION

Envie de réagir ? Connectez-vous et donnez votre avis sans attendre !

JE M'INSCRIS

JE ME CONNECTE

Réactions des lecteurs

catalunya, il y a 16 minutes

" NALO " devrait porter plainte contre le gouvernement.
Il y a longtemps qu'il nous prends pour des pigeons.
Avec ou sans cage ?

blinky64, il y a 44 minutes